



La Ville apporte son soutien aux agents et agentes du CHUGA

Les urgences du CHUGA ont annoncé mettre en place à compter d'aujourd'hui des restrictions d'accès aux urgences de nuit. La Ville de Grenoble en prend acte et tient par le présent communiqué à apporter son plein et entier soutien au service public hospitalier, à ses agents et agentes.

La mise en œuvre d'un processus de filtrage à l'entrée des urgences n'est autre que la résultante de décennies de réformes ayant durement et durablement fragilisé l'hôpital public en France. La mise en place de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie à partir de 1996, doublée d'une conversion à l'orthodoxie budgétaire, a conduit l'hôpital public à disposer de moyens toujours plus insuffisants au vu de ses besoins et de l'augmentation de son activité. Le nombre de médecins et de professionnels de santé a été contraint depuis un demi-siècle, longtemps sans réaction de la part des pouvoirs publics, ce qui a conduit aux pénuries de soignants actuelles. Les mesures prises une fois que l'on subit le choc de plein fouet mettront des années à porter leurs fruits. La volonté de reporter une partie des soins réalisés à l'hôpital public sur les dispositifs de ville n'est en soi pas incohérente mais elle est appliquée depuis des décennies selon une logique contre-productive : restreindre les moyens de l'hôpital pour transférer une partie des soins vers les structures de ville. Or, ces structures ont, elles aussi, été affaiblies par les politiques publiques des dernières décennies. Les manques de la médecine de ville et la fragilisation de l'hôpital, ainsi que l'épuisement accru dû à la pandémie de Covid-19, conduisent aujourd'hui de nombreux hôpitaux dans l'impasse.

Si le CHU de Grenoble est lui aussi durement éprouvé, il ne saurait supporter à lui seul la charge de l'offre de soins hospitalière du territoire. La

régulation des soins doit contribuer à répartir la responsabilité des prises en charge. Si certains acteurs privés jouent aujourd'hui le jeu, le manque de contrôle de la part des pouvoirs publics sur l'orientation de certaines structures vient contribuer à fragiliser le territoire, ainsi en est-il, comme la Ville l'a souligné à maintes reprises, des repreneurs du Groupement Hospitalier Mutualiste. Si le dévouement et le professionnalisme des agents et soignants du GHM n'est plus à démontrer, le modèle économique du repreneur laisse planer un sérieux doute sur la robustesse de l'établissement, sur sa capacité à absorber la demande et sur le caractère accessible de l'offre de soins qu'il propose. La Ville réitère son attachement à cette institution majeure de notre bassin de vie et son inquiétude vis-à-vis de sa récente reprise.

Les villes n'ont pas de compétence en matière d'offre de soins ; pourtant, elles agissent et cela bien au-delà de leurs prérogatives. L'action de la Ville de Grenoble sur le territoire se poursuit pour garantir l'accès aux soins, et avant tout aux plus précaires. En plus de disposer de professionnels de santé en interne, elle apporte un soutien volontariste aux acteurs de ville, qu'il s'agisse par exemple des cinq centres de santé de l'AGECSA qui accueillent une file active de 18 000 patients et patientes par an, et que la Ville subventionne à hauteur de plus de 650 000 euros par an, du Planning familial, ou encore de multiples associations contribuant à prendre en charge des personnes qui évitent de ce fait de recourir au système hospitalier. L'enga-

gement de la Ville se poursuit, en appuyant des projets comme celui du centre dentaire Solident pour lequel la Ville a décidé de proposer au Conseil municipal de juillet une subvention exceptionnelle de 50 000 euros, ou en s'investissant pleinement dans la nouvelle Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Le futur ou la future ministre de la Santé devra s'engager en faveur de l'hôpital public et des professionnel-les de santé en général. Il ou elle devra également s'engager en faveur de la médecine préventive, d'une régulation des soins, de la contribu-

tion équilibrée des établissements privés à l'offre de soins et ne pourra s'exonérer d'un travail sur les rémunérations les plus élevées dans le domaine. La concurrence entre privé lucratif et public, et entre établissements, conduisant aujourd'hui à des revenus excédant les 2000 euros nets par jour. Personne ne peut sortir gagnant de tels déséquilibres et des tensions actuelles sur le monde de la santé. La Ville de Grenoble redit son plein et entier soutien aux soignant-es et à l'ensemble des professionnel-les hospitalier-es.